

Département de la Seine Maritime
VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2022-10-27-04

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept octobre, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEUCAMP L., M. VASSELIN H. Mme FLEURY B., M. AVRIL V., Adjoints, M. BREARD D., Mme POIS M.B., M. BENET M., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme POISSON C., M. NOVICK C., Mme WILK I., Mme PETAIN A., Mme FIEHUE-BUQUET A, Mme POIS L., M. PETIT M., M. SERAFFIN J.C., Mme BOUCLON S.

Etaient absents excusés : Mme CARON A.M. (pouvoir à Mme FLEURY B.), M. SORIN P. (pouvoir à M. BREARD D.), Mme JUMIAUX A. (pouvoir à Mme LEFEBVRE B.), Mme MOA K. (pouvoir à M. AVRIL V.), Mme WILK I. (pouvoir à Mme POISSON C.), M. LEROY E. (pouvoir à M. BEUCAMP L.), M. COUAILLET T.

Etaient absents : Mme BREARD A., M. WINTER G.

Date de convocation : 20/10/2022

Date d'affichage : 20/10/2022

Nombre de conseillers en exercice : 27 Présents : 18

Votants : 24

Mme POIS L. a été désignée secrétaire de séance.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

OBJET : CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION 76- LOGEMENTS RUE DES POMMIERS

Le projet de reconstruction de 16 logements locatifs situés rue des Pommiers par Habitat 76, nécessite l'extension des réseaux électriques et d'éclairage public.

Les travaux d'extension des réseaux et d'éclairage public seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental d'Electrification 76 sous la référence EXT+EP-2022-0-76624-M5360, et s'élèvent à 131 142 € TTC. L'avant-projet joint en annexe précise les travaux retenus et les taux de participation financière de chacune des parties, comme suit :

- SDE : 79 110 €
- Habitat 76 : 45 245€
- Commune de Saint-Nicolas d'Aliermont : 6 787 €

Une convention tripartite actant la répartition du cout des travaux sera signée ultérieurement.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 14 novembre 2019, adoptant le programme de démolition et de reconstruction de logements par Habitat 76, au sein de Quartier Bel Air à Saint-Nicolas d'Aliermont,

Considérant l'avis de la commission « Urbanisme, travaux, voiries et réseaux, foncier, patrimoine et cadre de vie, qui s'est réunie le 20/10/2022,

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité**, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet technique et les travaux techniques présentés dans l'annexe,
- Approuve la répartition financière de chacune des parties,
- Dit que la dépense d'investissement sera inscrite au budget communal 2022 pour un montant de 6 787€ TTC
- Demande au SDE 76 de programmer les travaux dès que possible,

- Autorise madame le maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention tripartite qui interviendra ultérieurement.

Le Maire, Blandine DEFEBVRE



La secrétaire de séance, Laurine POIS

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Au registre sont les signatures,
Le 27 octobre 2022

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20221027-2022_10_27_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/11/2022

Affichage : 14/04/2022

Pour l'autorité compétente par délégation